



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_06  
CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FICHER DE LA DEMANDE  
LOCATIVE SOCIALE AVEC LE CENTRE REGIONAL D'ETUDES POUR L'HABITAT DE  
L'OUEST (CREHA OUEST)**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....33

Pouvoir(s) : .....4

Votants :.....37

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne,  
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,  
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

**Conseillers excusés :**

KLEIN Bernadette

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie,

**Secrétaire de séance :**

DESPORTES Philippe

**DELIBERATION N°DCM2024\_06**

**Convention de partenariat relative au fichier de la demande locative sociale avec le Centre Régional d'études pour l'habitat de l'ouest (CREHA Ouest)**

**Rapporteur : Estelle BASTARD**

Dans le cadre de la politique de logement social, le service de l'Action sociale a accès au Fichier départemental de la demande locative sociale via une application IMHOWEB. La gestion de ces fichiers est assurée par CREHA Ouest.

Depuis 2021, l'accès à ce fichier, générant des frais de fonctionnement (licences, maintenance, hébergement...), est devenu payant par décision du Conseil d'administration du CREHA Ouest. Le forfait d'utilisation du fichier par notre commune est de 500 € par an.

Il convient de conclure une convention de partenariat avec CREHA Ouest permettant d'autoriser la commune à utiliser le Fichier de la demande locative sociale avec les possibilités suivantes :

- L'enregistrement des demandes et la délivrance du numéro unique,
- La connaissance et la gestion des demandes,
- L'observation de la demande et de la demande satisfaite.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis du Bureau Municipal,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec CREHA Ouest relative au fichier de la demande locative sociale de IMHOWEB ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 5 février 2024

Maryline LÉZÉ,  
Maire des Hauts-d'Anjou



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 février 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 5 février 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*